

RGPD, maîtriser la réglementation générale sur la protection des données

Cours Synthèse de 2 jours

Réf : LIL - Prix 2022 : 1 830€ HT

Ce cours présente les différentes formalités obligatoires du règlement général sur la protection des données. Vous apprendrez à gérer les relations entre les personnes physiques et l'autorité de contrôle et à sécuriser les données nominatives au plan juridique dans les entreprises pour être en conformité avec le RGPD.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Découvrir les formalités obligatoires du Règlement Général sur la Protection des Données

Définir les aspects juridiques du RGPD

Comprendre l'importance des Obligations du RGPD

Désigner un Data Protection Officer

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 02/2021

1) Introduction au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- Les fondamentaux juridiques.
- Historique de la Loi Informatique et Libertés jusqu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Présentation du Règlement Général sur la Protection des Données.
- Les enjeux de la protection des données personnelles.
- La responsabilité de la personne morale.

Exercice : Analyses des risques d'une non-conformité.

2) Fondamentaux de la protection des données personnelles

- Les notions essentielles.
- Le champ d'application du Règlement Général sur la Protection des Données.
- Les compétences des autorités de contrôle.
- Les principes fondamentaux.
- La nomination d'un délégué à la protection des données personnelles (Data Protection Officer - DPO).

Exercice : Définir les compétences du délégué à la protection des données personnelles (DPO).

3) Les obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- Désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO).
- Le rôle du délégué à la protection des données personnelles.
- S'assurer de la licéité du traitement.
- Informer les personnes concernées.
- Sensibilisation et formation.

Exercice : Mettre en place un registre des traitements des données personnelles.

4) Analyser l'impact du traitement et consulter l'autorité

- Norme de sécurité standard et la sécurité au sein d'une organisation.

PARTICIPANTS

Directions Systèmes d'Information (SI), RSSI, directions juridiques, chefs de projets, directions des ressources humaines, responsables comptables, directions du marketing.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Réaliser un DPIA (Data Protection Impact Assessment ou analyse d'impact relative à la protection des données).
- Tenir le registre des activités du traitement.
- Assurer la sécurité des données.
- Gérer les droits des personnes concernées.
- Se préparer à un contrôle.

Travaux pratiques : Réaliser une analyse d'impact relative à la protection des données (Data Protection Impact Assessment - DPIA).

5) Boîte à outils

- L'intégration de la sécurité dans les projets.
- Le code de conduite.
- Les certifications et les labels.
- Créer et gérer un plan d'actions.
- Assurer la veille.

LES DATES

BREST
2022 : 20 oct.

CLERMONT-FERRAND
2022 : 12 déc.

AIX-EN-PROVENCE
2022 : 10 oct., 28 nov.

ANGERS
2022 : 27 oct.

BORDEAUX
2022 : 17 oct., 24 nov.

BRUXELLES
2022 : 27 oct.

DIJON
2022 : 12 déc.

GENÈVE
2022 : 27 oct.

GRENOBLE
2022 : 12 déc.

LILLE
2022 : 29 sept., 21 nov.

LIMOGES
2022 : 17 oct.

LUXEMBOURG
2022 : 27 oct.

LYON
2022 : 29 sept., 12 déc.

MONTPELLIER
2022 : 10 oct.

NANCY
2022 : 12 déc.

NANTES
2022 : 20 oct., 15 déc.

NIORT
2022 : 17 oct.

ORLÉANS
2022 : 27 oct.

PARIS LA DÉFENSE
2022 : 29 sept., 27 oct., 21 nov.,
15 déc.

REIMS
2022 : 27 oct.

RENNES
2022 : 20 oct.

ROUEN
2022 : 27 oct.

SOPHIA-ANTIPOLIS
2022 : 10 oct., 28 nov.

STRASBOURG
2022 : 20 oct., 15 déc.

TOULON
2022 : 10 oct.

TOULOUSE
2022 : 17 oct., 24 nov.

TOURS
2022 : 27 oct.

CLASSE A DISTANCE

2022 : 29 sept., 27 oct., 21 nov.,
15 déc.